

CNR

Le déficit dépassera les 600 milliards de dinars en 2019

Le déficit financier de la Caisse nationale des retraites (CNR), qui est de l'ordre de 560 milliards de dinars en 2018, dépassera les 600 milliards de dinars en 2019, a estimé hier le directeur général de la Caisse, Slimane Melouka. «Avec des dépenses de plus de 1.200 milliards de dinars à la fin de l'année en cours, la CNR accusera un déficit de l'ordre de 560 milliards de dinars à la fin de l'année 2018, et qui dépassera les 600 milliards de dinars en 2019, selon les données prévisionnelles et compte tenu de la conjoncture actuelle», a précisé Melouka dans un entretien à l'APS. Le même responsable a expliqué cette situation par le fait que le nombre de retraités «est en croissance», alors que celui des cotisants reste «constant», ajoutant que «l'équilibre financier de la Caisse nécessite 5 cotisants pour 1 retraité, contrairement à ce qui est enregistré actuellement (2 cotisants pour 1 retraité)». Cette situation est «nettement insuffisante» pour pouvoir répondre aux besoins des pensions, sachant que les salaires ont augmenté depuis l'année 2012 et que les pensions de retraite sont devenues assez conséquentes, «ce qui accentue le déficit», a-t-il relevé. Au sujet de la nouvelle mesure prévue par la loi de finances 2019 autorisant le Fonds national d'investissement (FNI) à octroyer des crédits au profit de la CNR à des taux d'intérêt bonifiés à long terme, il a précisé que «cette action a été inscrite pour pouvoir répondre aux besoins de la Caisse en fonction du déficit prévisionnel pour l'année prochaine». Melouka a affirmé que la valeur du montant de ces crédits «n'a pas été fixée» dans la loi de finances 2019, pour donner la possibilité à la CNR d'exprimer, à partir de janvier 2019, et d'une manière objective, ses besoins financiers en fonction de la réalité du terrain. La dépense est actuellement «plus importante» que les recettes, qui demeurent pratiquement «figées», bien que le nombre de dossiers déposés a baissé des 2/3 par rapport aux années précédentes, a indiqué le même responsable. Melouka a annoncé, à cette occasion, qu'outre le budget affecté par l'Etat à la CNR en 2018 (plus de 500 milliards de dinars), une contribution de solidarité, au taux de 1% applicable aux opérations d'importation de marchandises, «a permis à la CNR de bénéficier d'un apport complémentaire de plus de 20 milliards de dinars, durant l'année en cours». S'agissant de l'amendement approuvé en no-

vembre dernier par l'Assemblée populaire nationale (APN), accordant aux membres de la communauté algérienne établie à l'étranger et ceux qui exercent une activité professionnelle, la possibilité de s'affilier au système national de retraite, le DG de la CNR a fait savoir qu'il s'agit d'une affiliation «volontaire», soulignant que cet amendement intervient «suite aux besoins exprimés par notre communauté», notamment «des Algériens résidant dans des pays dépourvus de système de retraite».

LES TIC POUR UNE BONNE PRISE EN CHARGE DES RETRAITÉS

A cet effet, un groupe de travail mixte regroupant des cadres du ministère du Travail et des représentants de la CNR, se penche sur les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure portant sur différents aspects, notamment l'âge, l'assiette de cotisation, les modalités de paiement et de prise en charge de la pension. Evoquant le travail d'accompagnement au profit des retraités, Melouka a souligné qu'une «simplification» des procédures a été engagée par la Caisse, notamment celle portant sur des documents d'état civil, en l'occurrence l'extrait de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès. Il a expliqué que ces 3 documents «ne sont plus exigés aux retraités, mais directement récupérés des services concernés grâce à la coordination interministérielle à l'exception de situations particulières, comme celles relatives aux citoyens nés à l'étranger», a-t-il détaillé.

Concernant le volet modernisation de la Caisse, Melouka a fait état de la mise en place d'un système d'information quinquennal (2015-2019), qualifiant cette démarche de «capitale» pour pouvoir gérer toutes les situations administratives, afin de faciliter la tâche aux travailleurs du secteur et améliorer la prise en charge des retraités. A ce titre, il a cité le data center mis en œuvre depuis



Ph : Slimane S.A

décembre 2017, qui a pour vocation d'être le centre «névralgique» du système d'information, lequel répond aux normes internationales de sécurité, de disponibilité et de gestion des données. Ceci, outre une application mobile (Retraite DZ) qui porte, notamment, sur un annuaire répertoriant l'ensemble des agences locales et les centres d'accueil et d'orientation y afférents, la liste des médecins conventionnés (généralistes et spécialistes) triés par wilaya afin de faciliter la recherche, et permettant aux citoyens de s'informer sur la législation et la simulation de calcul de retraite, a-t-il fait valoir. Une solution SMS en phase de finalisation a été également engagée par la Caisse en collaboration avec tous les opérateurs de la téléphonie mobile, pour informer le retraité de sa situation dans des délais courts (rejet, actualisation, revalorisation). Pour le DG de la CNR, «cette solution lèvera diverses contraintes, à l'instar des informations non disponibles des retraités (changement d'adresse etc.) et du courrier classique (non garantie de réception ainsi que le coût induit), etc.». Il a indiqué que le retraité peut, également, se renseigner sur tous les aspects relatifs à la gestion de la CNR d'une manière générale et sur son dossier administratif d'une manière particulière, en composant le numéro vert de la CNR (3011), sachant qu'un centre d'appel a été mis en place en mai 2017 à cet effet, soulignant que les préoccupations principales des retraités portent sur le dossier et la validation de certaines périodes ainsi que sur le montant de leur pension.